

Guide méthodologique

Projets et procédures de financement

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse
et la Fédération Léo Lagrange



Table des matières

| | |
|--|----------|
| L'Office franco-allemand pour la Jeunesse | 3 |
| L'OFAJ, qu'est-ce que c'est ? | 3 |
| Que faire avec l'OFAJ ? | 3 |
| Les clichés sur l'OFAJ | 3 |
| L'OFAJ et la Fédération Léo Lagrange | 4 |
| Les programmes de mobilité collective de l'OFAJ | 5 |
| Les caractéristiques d'un projet OFAJ | 5 |
| Une procédure en quatre temps : planification, subvention, réalisation du projet et décompte | 6 |
| Les ressources à votre disposition | 8 |
| Brève synthèse de quelques points-clés des directives de l'OFAJ | 9 |
| Précisions sur les frais pris en charge | 9 |

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse

L'OFAJ, qu'est-ce que c'est ?

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est une institution internationale fondée en 1963 à la suite du Traité de l'Élysée, traité de l'amitié franco-allemande.

L'OFAJ a pour mission de développer et consolider les relations entre les jeunes des deux pays mais également de pays tiers. L'OFAJ confie des budgets à des organismes partenaires (organisations de jeunesse, établissements scolaires, centres de formations, etc.) pour le développement de projets de mobilité et/ou de formation dont les objectifs sont l'ouverture sur le monde, la tolérance envers autrui et l'enrichissement personnel, linguistique et professionnel.

Que faire avec l'OFAJ ?

L'Office franco-allemand pour la jeunesse apporte son soutien financier à de nombreux types de projets développés par ses partenaires.

Pour les mobilités de groupes, l'OFAJ soutient les échanges de jeunes sur les temps extra-scolaires, les échanges de jeunes en formation professionnelle, les rencontres de professionnel.le.s et de multiplicateurs et multiplicatrices.

L'OFAJ soutient également une offre de formation à destination des professionnel.le.s de l'animation ou des jeunes souhaitant se former à cette thématique :

- Formation à l'animation interculturelle,
- Formation à l'animation linguistique,
- Formation d'animateur.rice interprète français-allemand,
- Bafa-Juleica : Bafa franco-allemand,
- Des formations thématiques spécifiques.

L'OFAJ soutient également des expériences de mobilité individuelle :

- Accueil ou envoi d'un.e jeune en Volontariat franco-allemand (en appui sur le service civique français),
- Accueil ou envoi d'un.e jeune en poste d'un an Travail chez le partenaire,
- Bourse pour un stage hors-cursus.

Au-delà des expériences de mobilité, l'OFAJ apporte également son soutien à des projets locaux culturels, sportifs ou artistiques dont le but est de susciter l'intérêt pour la coopération franco-allemande et de s'adresser à des publics variés.

Les clichés sur l'OFAJ

- **Il faut parler allemand pour participer à un programme de l'OFAJ.**

Cela dépend. Si pour participer à une formation d'animateur.rice interprète, la maîtrise de la langue allemande est indispensable, ce n'est pas le cas pour la plupart des programmes. Pendant la préparation de l'échange, la ou le permanent.e pédagogique de l'OFAJ à la Fédération Léo Lagrange peut vous aider à la traduction et la mise en relation ; votre partenaire parlera peut-être anglais ou français.

Durant l'échange, l'OFAJ accorde des subventions spécifiques pour l'interprétation dans les langues des jeunes.

Il n'est donc pas indispensable de maîtriser l'allemand au préalable et vous repartirez sûrement à l'issue de la rencontre avec quelques expressions en tête !

- **Il faut planifier 1000 ans à l'avance.**

La planification des projets franco-allemands se fait effectivement à l'automne de l'année N-1 pour une réalisation au cours de l'année N, (c'est-à-dire à l'automne 2019 pour un projet en 2020). Mais l'OFAJ reste une institution à taille humaine et la ou le permanent.e pédagogique dédié.e aux projets franco-allemands à la Fédération Léo Lagrange est à votre écoute si une idée de projet vous vient en cours d'année : il y a bien souvent moyen de s'arranger au cas par cas. L'idéal étant, bien sûr, de s'inscrire dans la procédure classique, même si le projet n'est pas encore abouti à cette période.

- **Il faut forcément de la mobilité.**

Non, l'OFAJ soutient également des projets réalisés localement, ne comprenant pas forcément de mobilité. Il s'agit du programme 1234 pour les projets destinés à susciter la coopération franco-allemande et à diversifier les publics.

- **Ce n'est que du franco-allemand.**

Non. Il est indispensable d'avoir au moins des participant.e.s français.e.s et allemand.e.s dans le programme. Cependant, le projet peut être trinational, c'est-à-dire être composé de trois pays. Ces pays peuvent être ceux du pourtour méditerranéen, d'Europe centrale et orientale, d'Europe de l'Est et du Sud.

Des appels à projets spécifiques existent pour ces projets trinationaux, en plus de la procédure classique.

- **L'OFAJ, c'est uniquement pour des échanges de jeunes.**

Non. Comme vu précédemment, l'OFAJ soutient également des échanges de jeunes en formation professionnelle, des échanges de professionnel.le.s, des réunions de préparation, d'évaluation, de coopération. Animateur.rice.s, jeunes, coordinateur.rice.s de projet, tout le monde peut trouver un projet qui lui correspond !

L'OFAJ et la Fédération Léo Lagrange

La Fédération Léo Lagrange et l'OFAJ sont des partenaires de longue date sur de nombreux projets : échanges de jeunes, de professionnel.le.s, de jeunes en formation professionnelle, publication de ressources pédagogiques...

L'OFAJ travaille selon un principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il confie à la Fédération Léo Lagrange un budget annuel pour la réalisation de projets. La Fédération est une centrale de l'OFAJ, c'est-à-dire que tous les projets menés par des acteurs et actrices de la Fédération doivent passer par cette centrale.

C'est pourquoi une personne ressource, un ou une permanent.e pédagogique de l'OFAJ à la Fédération, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets, de l'idée, au compte-rendu de projet, en passant par la construction administrative et pédagogique et le subventionnement.

L'OFAJ à la Fédération Léo Lagrange

Une permanente pédagogique est présente pour la coordination des projets franco-allemands, les conseils et l'accompagnement à la préparation et l'organisation des rencontres

Célia Dedeyan

Responsable de projets européens
Permanente pédagogique OFAJ

celia.dedeyan@leolagrange.org

01.53.09.00.31 – 06.30.49.42.39

Les programmes de mobilité collective de l'OFAJ

Dans ce livret, nous nous focaliserons sur les programmes de mobilité de groupe proposés par l'OFAJ car ce sont ceux qui sont le plus utilisés à la Fédération Léo Lagrange. Qu'ils concernent des jeunes sur le temps extra-scolaire, des jeunes en formation professionnelle ou des professionnel.le.s, le fonctionnement est le même.

Les caractéristiques d'un projet OFAJ

Comme dans tout programme de financement, il y a quelques critères à respecter pour que les projets soient recevables par l'OFAJ.

Les directives de l'OFAJ

Chaque année, l'OFAJ édite ses directives. Ce document résume l'ensemble des procédures, conditions de financement, lignes budgétaires prises en compte, etc. Chaque personne en charge d'un projet franco-allemand doit donc en prendre connaissance et s'y référer en premier lieu en cas de questions.

Il y a peu de changements d'une année sur l'autre mais il est tout de même important de travailler avec la dernière version des directives.

En cas de changements majeurs dans les directives, la ou le permanent.e pédagogique à la FLL en informe les porteur.se.s de projets.

Les directives sont téléchargeables depuis le site de l'OFAJ (voir plus bas) et sont envoyées par la ou le permanent.e pédagogique lors de la planification des projets, puis dans le kit de subvention.

Bi- ou tri-national

Un projet de mobilité de groupe est binational ou trinational, c'est-à-dire qu'il concerne un groupe allemand et un groupe français (binational) ou un groupe allemand, un groupe français et un groupe d'un pays tiers (trinational). Le pays tiers en question doit être un pays faisant partie des pays prioritaires au sens de l'OFAJ : pourtour méditerranéen, Europe du Sud et de l'Est, Europe centrale et orientale ou des pays visés par des orientations spécifiques. La liste précise des pays est disponible dans les directives.

Partenaire et co-construction

Un projet de mobilité franco-allemand se réalise avec un partenaire, ou deux dans le cadre d'un projet trinational. Ce partenaire doit être recherché en avance, dès la planification du projet. Le projet doit être co-construit avec le partenaire.

Jeunes JAMO

L'OFAJ accorde des subventions spécifiques pour les projets menés avec des jeunes ayant moins d'opportunités et pour les projets co-construits avec les jeunes. La définition des « jeunes JAMO » est disponible dans les directives de l'OFAJ.

Animation linguistique

L'OFAJ valorise le multilinguisme et la découverte de la langue du groupe partenaire lors des rencontres. Pour cela, des subventions spécifiques peuvent être accordées pour la mise en place d'animation autour des langues durant le séjour et pour l'interprétation des échanges.

Le co-financement

L'OFAJ ne finance pas les projets à 100%. Il est donc indispensable à penser à des co-financements dès la planification du projet.

La mention du soutien de l'OFAJ

Faire mention du soutien de l'OFAJ pour la réalisation d'un projet est obligatoire sur l'ensemble des supports de communication de la rencontre.

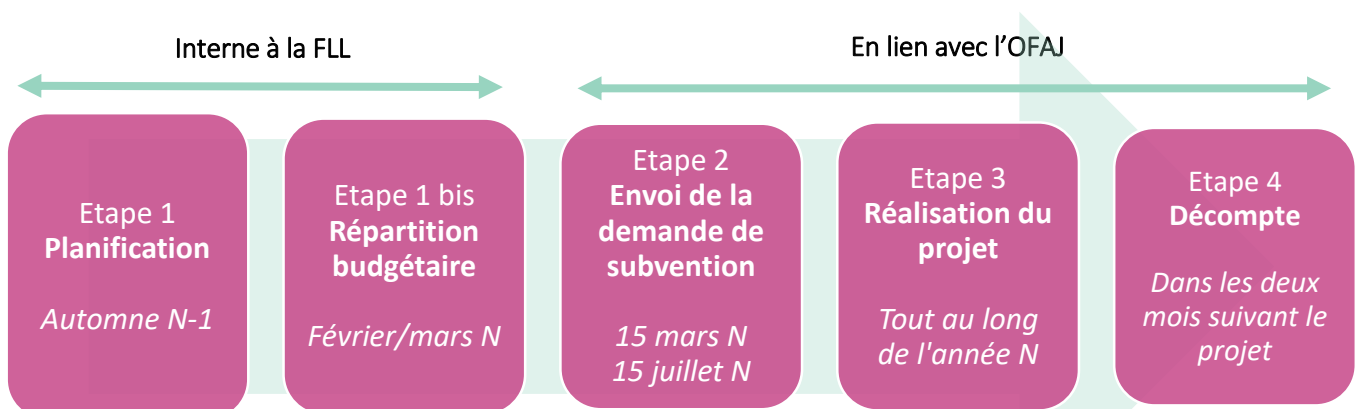
Une procédure en quatre temps : planification, subvention, réalisation du projet et décompte

La procédure de financement par l'OFAJ se découpe en quatre temps : la planification, la demande de subvention, la réalisation du projet et le décompte du projet.

Un projet peut être considéré comme terminé uniquement une fois la 4^{ème} étape entièrement terminée.

Toutes ces étapes sont réalisées en lien avec la ou le permanent.e pédagogique qui vous accompagne.

Calendrier



Etape 1 : Planification

Porteur.se de projet : Une fiche prévisionnelle de projets franco-allemand est envoyée par la FLL et remplie par la ou le porteur.se de projet (dates prévisionnelles, durée, nombre de participant.e.s, thème, partenaire envisagé, etc.). Cette fiche sert à anticiper les projets franco-allemands qui vont être mis en place l'année suivante. Chaque porteur.se de projet renvoie à la ou le permanent.e pédagogique cette fiche remplie, dans le délai imparti.

FLL : Grâce à ces fiches, la ou le permanent.e pédagogique fait une demande globale de subvention à l'OFAJ. Il ou elle fait un retour à chaque porteur.se de projet pour lui indiquer une **estimation** de la subvention que l'OFAJ peut verser au projet. Elle lui envoie également les directives de l'OFAJ.

Etape 1 bis : Répartition budgétaire

Porteur.se de projet : Les porteur.se.s de projets informent la ou le permanent.e pédagogique de toute annulation, décalage de projet ou d'une baisse significative du nombre de participant.e.s. Les montants de subvention étant dépendants les uns des autres, cela permet, le cas échéant, de renforcer le soutien à d'autres projets du réseau.

FLL : Réception de la dotation globale accordée par l'OFAJ. La ou le permanent.e pédagogique prend alors contact avec les porteur.se.s de projets pour transmettre les informations concernant le montant prévisionnel de la subvention et le kit de subvention.

Le kit de subvention est composé des documents suivants :

- Le formulaire de demande de subvention,
- Le lien vers l'outil de calcul des distances kilométriques,
- Le formulaire de décompte d'utilisation de la subvention,
- Les listes des participant.e.s,
- La liste des pièces justificatives,
- Plusieurs documents d'information : directives de l'OFAJ, aide au plan de financement et à la liste des justificatifs, logo de l'OFAJ, etc.
- Le document d'information aux participant.e.s.

Etape 2 : Demande de subvention

Le dossier de demande de subvention rassemble tout votre budget prévisionnel (vos co-financements y figurent), le concept pédagogique du projet et le programme de la rencontre. C'est l'étape plus aboutie et pour l'OFAJ de la fiche prévisionnelle envoyée à l'automne.

Porteur.se.s de projet : Les porteur.se.s de projets envoient les demandes de subvention pour leur projet à la/au permanent.e pédagogique.

Trois dates butoirs :

- o Projets entre janvier et avril : **dès que possible**, à voir au cas par cas avec la ou le permanent.e pédagogique,
- o Projets se déroulant d'avril à septembre : **15 mars**,
- o Projets se déroulant de septembre à décembre : **15 juillet**.

Le dossier de demande de subvention comprend le formulaire signé, le concept pédagogique et le programme de la rencontre.

FLL : La ou le permanent.e pédagogique peut apporter son soutien dans l'élaboration du budget prévisionnel et valide les montants demandés après vérification du formulaire de demande de subvention. La ou le permanent.e pédagogique saisit en ligne les dossiers et les envoie en format papier à l'OFAJ.

Etape 3 : Réalisation du projet

Les projets sont réalisés, les participants et les participantes font de belles expériences interculturelles !

Porteur.se.s de projet : Les porteur.se.s de projet s'assurent que les liste des participant.e.s sont bien signées durant la rencontre (cf. kit de subvention OFAJ). 1 groupe national = 1 liste.

Etape 4 : Décompte d'utilisation de la subvention

Le décompte récapitule toutes les dépenses par poste : transport, séjour, frais de programme et frais d'animation linguistique. Il récapitule également toutes les recettes par poste.

Porteur.se.s de projet : Le formulaire de décompte d'utilisation, envoyé dans le kit subvention, doit parvenir à la ou le permanent.e pédagogique **au maximum 2 mois après la fin du projet**.

Il doit être accompagné de plusieurs documents :

- Listes de participant.e.s originales émargées (à faire signer pendant la rencontre),
- Liste des justificatifs de dépenses,
- Copies de toutes les factures correspondantes aux dépenses indiquées,
- Rapport final du projet,
- Rapport sur l'animation linguistique, le cas échéant.

Une fois le décompte interne définitif reçu, le porteur de projet envoie une facture à la Fédération du montant correspondant. A noter que les frais administratifs sont conservés par la Fédération et sont donc à déduire du montant final apparaissant sur la facture.

La FLL : Après avoir vérifié les décomptes, la ou le permanent.e pédagogique les envoie à l'OFAJ. Les copies des pièces justificatives sont conservées à la Fédération Léo Lagrange. Lorsque le décompte définitif de l'OFAJ et la facture des porteur.se.s de projet sont reçus, la Fédération Léo Lagrange verse le montant final de la subvention.

Les ressources à votre disposition

Base de données Teamer - <https://teamer.dfjw.org/>

La base de données Teamer de l'OFAJ vous permet de trouver des animateur.rice.s linguistiques et/ou interprètes pour vos projets. Pour cela, vous devez vous créer un compte (à anticiper car la validation prend quelques jours) puis vous accédez à un annuaire et pouvez contacter les personnes dont les compétences correspondent à vos besoins.

Permanent.e pédagogique

La ou le permanent.e pédagogique de l'OFAJ à la Fédération est à votre disposition pour vous aider dans la construction de votre projet ou pour simplement vous renseigner sur les possibilités en lien avec l'OFAJ.

Ressources locales

Localement, de nombreuses ressources sont à votre disposition pour trouver un partenaire ou un co-financement : comité de jumelage, subventions communales, départementales ou régionales, plateforme de mobilité régionale, etc.

Erasmus+

N'hésitez pas à croiser les dispositifs : les subventions Erasmus+ sont cumulables avec celles de l'OFAJ. Vous pouvez également vous servir des espaces de recherche de partenaires Erasmus+ pour trouver des partenaires pour des projets OFAJ :

- EPALE : <https://ec.europa.eu/epale/en/partner-search>,
- OTLAS : <https://www.salto-youth.net/tools/otlas-partner-finding/>.

Le site de l'OFAJ - <https://www.ofaj.org/>

Sur le site de l'OFAJ, vous pouvez accéder l'annuaire des partenaires, déposer une petite annonce, retrouver l'ensemble des formulaires et les directives de l'OFAJ.

Brève synthèse de quelques points-clés des directives de l'OFAJ

Précisions sur les frais pris en charge

Frais de voyage (p. 68)¹

Une subvention pour frais de voyage peut être accordée :

- Participant.e.s voyageant de manière groupée : nombre de participant.e.s pris en compte multiplié par le taux simple de la grille, **0.12 (0.18 pour les jeunes JAMO)**,
- Participant.e.s voyageant de manière individuelle : nombre de participant.e.s pris en compte multiplié par le double du taux de la grille, **0.24**.

Frais de séjour (p. 70)

Une subvention pour frais de séjour peut être accordée comprenant les frais d'hébergement et de nourriture. Seul.e.s les participant.e.s hébergé.e.s en tiers lieu sont éligibles à cette subvention. Les participant.e.s hébergé.e.s en famille, que ce soit la leur ou une famille d'accueil ne sont pas éligibles.

- Rencontre de jeunes : **15€** par jour et par personne ; **25€** par jour et par jeunes JAMO,
- Rencontre de professionnel.le.s : **30€** par jour et par personne.

Frais de programme (p.74)

Il peut s'agir :

- de frais de transport local et de dépenses pour des activités dans le cadre du projet,
- de dépenses pour la direction, l'animation et l'accompagnement,
- d'interprétation, de traduction,
- d'enseignant.e.s de langue ou de frais liés à l'animation linguistique,
- de matériel linguistique et pédagogique,
- de location de salles,
- de frais liés à l'accompagnement qualitatif des rencontres (conseiller.ère.s interculturel.le.s, etc.)

Montant : **250€** par jour ; **500€** par jour si le groupe est constitué de jeunes JAMO.

Frais d'animation linguistique (p. 74)

Une subvention pourra être accordée au titre du soutien linguistique. Il peut s'agir de subventions pour animateur.rice.s linguistiques, pour animateur.rice.s-interprètes ainsi que pour du matériel linguistique.

¹ Les numéros de page sont valables pour l'édition 2019 des directives de l'OFAJ.

Pour pouvoir recevoir cette subvention spécifique, certains critères de qualité devront être appliqués, tels que la présence d'animateurs ou animatrices ayant les compétences suffisantes dans l'équipe et un temps minimal du programme consacré à l'animation linguistique (1 heure par jour).

Montant : **150€** par jour

Frais d'administration (p. 94)

La Fédération Léo Lagrange est une centrale de l'OFAJ. Chaque projet fait l'objet d'une subvention pour frais d'administration qui est conservée par la FLL pour assurer le fonctionnement de son rôle de centrale. Cette subvention est à intégrer dans votre demande de subvention mais gardez à l'esprit qu'il faudra déduire cette somme du montant final que vous recevrez.

Montant : **10€** par participant.e